

CTL du 30/03/2017

DECLINAISON LOCALE DU PASSAGE EN FORCE DU DG

Modification du règlement intérieur du CTL en cours de mandature !!!

Accélération du train des réformes, avec notamment le prélèvement à la source

Dernières rumeurs nous concernant circulant à Bercy

Désormais, les droits syndicaux inhérents au CTL seront réduits de moitié.
Changer les règles en cours de mandature : ce n'est pas démocratique !!!

Mais comme c'est pour du moins disant social

On est dans l'esprit de la loi travail

De nouveaux droits pour les agents

Pensez donc !!!

Vous avez gagné le droit d'être défendus par des syndicalistes...
disposant de moins de droits syndicaux

Si cela est révélateur de l'état d'esprit de la DG, notre détermination reste intacte.
Nous combattons jusqu'au bout la politique mortifère menée à la DGFIP

Le prélèvement à la source a été présenté par notre Direction locale comme le plus grand changement systémique dans notre administration de ces 50 dernières années.
Dans notre déclaration liminaire nous avons listé les risques sous tendus dans cette réforme.

Voici les premières analyses de FO DGFIP 66 :

La circulation des données entre l'administration et les tiers collecteurs s'opérera par l'intermédiaire de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) pour les entreprises l'utilisant. Pour les autres, comme pour les collectivités locales et l'Etat, une déclaration dénommée PASRAU calquée sur le modèle de la DSN sera utilisée.

Pour les collectivités et établissements publics locaux, une mesure d'exception permettra au comptable public d'effectuer l'ordre de virement dans l'application Hélios.

Les SIE traiteront ces déclarations.

Les collecteurs employant moins de 11 salariés pourront opter pour un reversement trimestriel à l'instar de ce qui se pratique en matière de cotisations sociales.

Pour FO DGFIP 66, l'utilisation du même canal (la DSN) pour la retenue à la source et les cotisations sociales préfigure à terme la fusion de la CSG et de l'IR.

On pourrait débattre de ce sujet très longuement tellement il est vaste.

FO est le syndicat de la fiche de paye et surtout du net à payer.

Les jeunes démarrant dans la vie active paieront à la source leur IR, dès leur premier salaire.

Ce sera super pour leur pouvoir d'achat : quelle avancée sociale !!!

FO DGFIP lutte contre les suppressions d'emplois et exige un état des lieux sur les charges de travail

Le PAS engendrera plus de travail pour les agents et plus de complexité pendant la période transitoire

Dernières rumeurs glanées au CTL : Au regard des mètres carrés par agent Bercy trouve qu'il n'y a pas assez d'agents av côte vermeille à Perpignan.

Il faut donc y implanter d'autres services pour libérer d'autres sites de la DDFIP et faire ainsi des économies.

Le DDFIP veut au contraire sortir un SIP de la côte vermeille (une piste nous mène à Canet) Suite du feuilleton... très prochainement, peut-être.

Un CTL est programmé le ... 27/04/2017 avec au menu le déploiement de l' accueil personnalisé sur rendez vous.

Encore une réforme plus que discutable dont nous reparlerons.

PLUS QUE JAMAIS FO DGFIP 66 EST A VOS COTES, DE VOTRE COTE

VIVE LE SYNDICALISME LIBRE ET INDEPENDANT FORCE OUVRIERE !!!